CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

ADIS

Société d'investissement à capital variable
Siège social : 117, avenue des Champs Elysées, 75008 Paris.
434 474 664 R.C.S. Paris.

Convocation à l'assemblée générale mixte.

MM. les actionnaires de la Sicav ADIS sont convoqués en assemblée générale mixte le 13 juin 2007 au siège social de la société, 117, avenue des Champs Elysées, Paris 8ème, à 14 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant.

A défaut de quorum, les actionnaires seront convoqués en deuxième séance le 27 juin 2007 afin de délibérer sur le même ordre du jour. Les pouvoirs reçus pour la première séance resteront valables pour la deuxième séance.

Ordre du jour.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

— Mise en conformité de l'article 6 des statuts de la société ;

— Changement de dépositaire et modification corrélative de l'article 23 alinéa 1 des statuts ;

— Changement de siège social et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

— Démission d'administrateurs ;

— Nomination d'administrateurs ;

— Approbation des conventions ;

— Pouvoirs pour formalités.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Première résolution . — L'assemblée générale décide la mise en conformité de l'article 6 des statuts comme suit :
Article 6 :
— Ancienne rédaction :
Le capital initial s'élève à la somme de 7.630.000 € divisé en 7.630 actions entièrement libérées, de 1.000 €. Il a été constitué par versement en numéraire de 7.630.000 €.
Les actions pourront être fractionnées, sur décision du Conseil d'administration en dixièmes, centièmes, millièmes, dix-millièmes dénommées fractions d'action.
Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.
— Nouvelle rédaction :
Le capital initial s'élève à la somme de 7.630.000 € divisé en 7.630 actions entièrement libérées, de 1.000 €. Il a été constitué par versement en numéraire.
Catégorie d'actions :
Les caractéristiques des différentes catégories d'actions et leurs conditions d'accès sont précisées dans le prospectus simplifié et dans la note détaillée de la SICAV.
Les différentes catégories d'actions pourront :
— bénéficier de régimes différents de distribution des revenus (distribution ou capitalisation) ;
— être libellées en devises différentes ;
— supporter des frais de gestion différents ;
— supporter des commissions de souscription et de rachat différentes ;
— avoir une valeur nominale différente.
Les actions peuvent faire l'objet de regroupement ou de division par décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire.
Les actions pourront être fractionnées, sur décision du Conseil d'administration en dixièmes, centièmes, millièmes, dix-millièmes dénommées fractions d'action.
Les dispositions des statuts réglant l'émission et le rachat d'actions sont applicables aux fractions d'action dont la valeur sera toujours proportionnelle à celle de l'action qu'elles représentent. Toutes les autres dispositions des statuts relatives aux actions s'appliquent aux fractions d'action sans qu'il soit nécessaire de le spécifier, sauf lorsqu'il en est disposé autrement.

Deuxième résolution . — L'assemblée générale, après avoir entendu le rapport du conseil d'administration, décide de nommer Lazard Frères Banque, établissement de crédit, société anonyme au capital de 75.000.000 Euros, ayant son siège social au 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris, en remplacement de HSBC Private Bank France.
L'assemblée générale extraordinaire décide en conséquence de modifier l'article 22 alinéa 1 des statuts comme suit :
Article 23 – Dépositaire :

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
L'établissement dépositaire, désigné par le conseil d'administration, parmi les établissements mentionnés par décret, est le suivant : HSBC Private Bank France	L'établissement dépositaire, désigné par le conseil d'administration, parmi les établissements mentionnés par décret, est le suivant : Lazard Frères Banque

Troisième résolution . — L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Sicav au 121, boulevard Haussmann, 75008 Paris et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts comme suit :

Article 4 - Siège social

Ancienne rédaction	Nouvelle rédaction
Le siège social est fixé au 117, avenue des Champs Elysées 75008 Paris	Le siège social est fixé au 121, boulevard Haussmann 75008 Paris

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire.

Quatrième résolution . — L'assemblée générale prend acte de la démission de Monsieur Lionel Fantin, administrateur, avec effet au 30 juin 2007, et nomme en ses lieu et place Monsieur Pascal Savy, demeurant 33, rue Anna Jacquin – 92100 Boulogne Billancourt.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant fin décembre 2012.

Cinquième résolution . — L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Bruno Rodier de son mandat d'administrateur avec effet au 30 juin 2007 et nomme en ses lieu et place Monsieur Eric Morin, demeurant 98, boulevard Gallieni – 92130 Issy-les-Moulineaux.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant fin décembre 2012.

Sixième résolution . — L'assemblée prend acte de la démission de Madame Nathalie Cachera-Le Mouël de son mandat d'administrateur, avec effet au 30 juin 2007, et nomme en ses lieu et place Monsieur Romain Fournier-Bourdier, demeurant 43, rue Camille Pelletan – 92300 Levallois Perret.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant fin décembre 2012.

Septième résolution . — L'assemblée générale nomme administrateur Lazard Frères Gestion, ayant son siège social 11, rue d'Argenson - 75008 Paris, représenté par Monsieur Joseph Assémat-Tessandier, demeurant 2, rue Léonce Reynaud - 75116 Paris.
Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice clôturant fin décembre 2012.

Huitième résolution . — L'assemblée générale ordinaire approuve la convention de délégation de gestion financière entre la Sicav et Lazard Frères Gestion, avec effet au 1er juillet 2007.

Neuvième résolution . — L'assemblée générale ordinaire approuve la convention de délégation de gestion administrative et comptable entre la Sicav et Lazard Frères Banque avec effet au 1er juillet 2007.

Dixième résolution . — L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée aux fins d'effectuer tous dépôts et formalités nécessaires.

_____

Tout actionnaire sera admis à l'assemblée quel que soit le nombre de ses actions et pourra se faire représenter par un mandataire actionnaire ou par son conjoint. Il devra justifier de la possession de ses actions par la production d'une attestation de dépôt su siège, 6 jours au moins avant la date de la réunion.

Tout actionnaire souhaitant voter par correspondance peut solliciter par lettre recommandée avec demande d'accusé de réception un formulaire de vote par correspondance auprès de la société, au plus tard 3 jours avant la date de la réunion. Le formulaire devra parvenir au siège de la société au plus tard trois jours avant la tenue de l'assemblée.

Les titulaires d'actions inscrits en comptes nominatifs purs ou administrés seront admis à l'assemblée sur simple justification de leur identité, sous réserve d'avoir été inscrits sur les registres de la société cinq jours au moins avant la date prévue de la réunion.

Les demandes d'inscription de projets de résolution à l'ordre du jour doivent être envoyées dans les conditions prévues par l'article 130 du décret 67-236 du 23 mars 1967, modifié par l'article 29 du décret 2006-1566, jusqu'à vingt-cinq jours avant l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration.

0704691